

**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 20
Renseignements complémentaires	21 - 22



COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC (le « syndicat »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les renseignements complémentaires (annexe A et B) des états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.¹

Québec, le 17 mars 2022

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A121857

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

6

	Fonds plan conjoint	Fonds forestiers	Fonds général des membres	2021 Total	2020 Total
PRODUITS					
Prélevés sur les ventes de bois	1 086 504 \$	198 000 \$	-	\$ 1 284 504	\$ 1 218 299
Cotisations des membres	-	-	49 844	49 844	53 992
Intérêts	22 845	10 789	12 760	46 394	44 660
Résultats nets de l'intérêt dans un partenariat	17 488	-	17 488	34 976	41 792
Intérêts (fonds de roulement)	17 657	-	-	17 657	19 847
Autres	6 839	1 896	-	8 735	9 677
Formation	-	4 841	-	4 841	4 767
	1 151 333	215 526	80 092	1 446 951	1 393 034

CHARGES

Salaires et charges sociales	452 785	86 493	5 304	544 582	572 060
Affiliation FPFQ	108 059	-	33 000	141 059	133 945
Contribution UPA	34 333	-	10 000	44 333	38 671
Honoraires professionnels	109 121	2 500	1 000	112 621	105 853
Frais de mise en marché	108 539	-	-	108 539	96 500
Frais de bureau	60 848	5 277	2 664	68 789	52 305
Frais journal	-	47 466	-	47 466	35 948
Loyer	37 557	5 477	368	43 402	43 266
Frais des administrateurs	26 112	4 096	11 623	41 831	32 902
Frais de gestion	29 282	5 058	377	34 717	36 401
Frais informatiques	18 503	6 189	326	25 018	24 827
Télécommunications	14 937	2 265	114	17 316	16 894
Avantages aux membres	-	-	10 159	10 159	10 961
Frais de déplacement	5 694	376	40	6 110	4 083
Assemblée annuelle SPFRQ	2 572	-	2 572	5 144	1 276
Publicité et promotion	1 237	3 252	-	4 489	1 061
Frais reliés aux véhicules	4 341	-	-	4 341	3 690
Cotisations	2 848	1 004	-	3 852	3 648
Assurances	3 486	-	-	3 486	3 470
Formation - Démonstration et cours	-	2 163	-	2 163	1 695
Congrès FPFQ	-	-	438	438	426
Amortissement des immobilisations corporelles	5 769	-	-	5 769	12 674

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

7

	Fonds plan conjoint	Fonds forestiers	Fonds général des membres	2021 Total	2020 Total
Amortissement de l'actif incorporel	1 731	-	-	1 731	-
	1 027 754	171 616	77 985	1 277 355	1 232 556
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES COURANTES	123 579	43 910	2 107	169 596	160 478
PROVISION POUR LE MAINTIEN DU PRIX AUX PRODUCTEURS	(77 542)	-	-	(77 542)	(22 984)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	46 037 \$	43 910 \$	2 107 \$	92 054 \$	137 494 \$

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

8

	Affecté - Fonds plan conjoint	Affecté - Fonds forestier	Non-affecté - Fonds général des membres	2021 Total	2020 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 530 995 \$	536 847 \$	809 556 \$	2 877 398 \$	2 735 369 \$
Excédent des produits sur les charges	46 037	43 910	2 107	92 054	137 494
Récupération de chèques émis et non présentés pour paiement	9 099	-	-	9 099	4 535
SOLDE À LA FIN	1 586 131 \$	580 757 \$	811 663 \$	2 978 551 \$	2 877 398 \$

Le total du fonds de roulement inclus au fonds plan conjoint est de 1 107 176 \$ (1 061 138 \$ en 2020).

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

9

	Fonds plan conjoint	Fonds forestiers	Fonds général des membres	2021 Total	2020 Total
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	831 120 \$	151 982 \$	111 851 \$	1 094 953 \$	1 725 974 \$
Débiteurs (note 3)	1 099 080	2 627	12 777	1 114 484	1 772 068
Créances interfonds, sans intérêts	114 937	(3 618)	(111 319)	-	-
Frais payés d'avance	10 570	-	2 555	13 125	12 826
Effet à recevoir réalisable au cours du prochain exercice (note 5)	30 000	-	-	30 000	30 000
	2 085 707	150 991	15 864	2 252 562	3 540 868
EFFET À RECEVOIR (note 5)	180 000	-	-	180 000	210 000
PLACEMENTS (note 4)	1 251 027	429 766	495 949	2 176 742	2 123 048
AVANCE À LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA RIVE- NORD, SANS INTÉRÊT NI MODE D'ENCAISSEMENT DÉFINI	42 500	-	-	42 500	42 500
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	10 299	-	-	10 299	8 779
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT (note 7)	297 917	-	304 584	602 501	596 797
ACTIFS INCORPORELS AMORTIS (note 8)	111 910	-	-	111 910	5 244
	3 979 360 \$	580 757 \$	816 397 \$	5 376 514 \$	6 527 236 \$

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

10

	Fonds plan conjoint	Fonds forestiers	Fonds général des membres	2021 Total	2020 Total
PASSIF					
Passif à court terme					
Créiteurs (note 10)	2 217 019 \$	- \$	3 524 \$	2 220 543 \$	3 472 438 \$
Réserve pour le maintien du prix des producteurs	175 000	-	-	175 000	175 000
Revenus perçus d'avance	1 210	-	1 210	2 420	2 400
	2 393 229	-	4 734	2 397 963	3 649 838
ACTIF NET					
AFFECTÉ - FONDS PLAN CONJOINT	1 586 131	-	-	1 586 131	1 530 995
AFFECTÉ - FONDS FORESTIERS	-	580 757	-	580 757	536 847
NON AFFECTÉ - FONDS GÉNÉRAL DES MEMBRES	-	-	811 663	811 663	809 556
	1 586 131	580 757	811 663	2 978 551	2 877 398
	3 979 360 \$	580 757 \$	816 397 \$	5 376 514 \$	6 527 236 \$

Pour le conseil d'administration,

 , président

 , secrétaire

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

11

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	92 054 \$	137 494 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 769	12 674
Amortissement des immobilisations corporelles détenues en partenariat	17 682	16 547
Revenus d'intérêts capitalisés aux placements	(53 694)	(52 365)
Amortissement des actifs incorporels	1 731	-
	63 542	114 350
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	(594 590)	393 480
	(531 048)	507 830
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de l'effet à recevoir	30 000	30 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 289)	(10 042)
Acquisition d'immobilisations corporelles détenues en partenariat	(23 386)	-
Acquisition d'actifs incorporels	(108 397)	-
	(109 072)	19 958
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Récupération de chèques émis et non présentés pour paiement	9 099	4 535
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(631 021)	532 323
ENCAISSE AU DÉBUT	1 725 974	1 193 651
ENCAISSE À LA FIN	1 094 953 \$	1 725 974 \$

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le syndicat, constitué le 17 janvier 1963, est régie en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux ainsi que moraux des producteurs de bois de la région de Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le syndicat applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le syndicat qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

Le syndicat évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, de l'effet à recevoir, des dépôts à terme et de l'avance.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le syndicat détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le syndicat détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le syndicat utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses revenus grevés d'affectations d'origine externe.

Fonds général des membres

Le fonds, constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec, a pour objectif de défendre et de développer les intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

Fonds forestier

Le fonds, constitué en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles; (#L.R.Q.C.M 35 à 77) a pour objectif la promotion de l'aménagement de la forêt privée, la recherche dans des domaines reliés à la mise en valeur des boisés privés et le développement des marchés et le financement pour la mise en place d'infrastructures propres à la forêt privée.

Fonds plan conjoint

Le fonds, constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec, a pour objectif l'application et l'administration du plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec et de ses règlements approuvés par la Régie des Marchés agricoles et alimentaires du Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés comme produits du fonds général des membres.

Les produits tirés des prélevés sur les ventes de bois sont comptabilisés dans le fonds auquel ils se rapportent à la date de livraison sur les volumes de bois livrés et reçus par les producteurs et les usines.

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits au prorata de l'exercice auquel elles se rapportent dans le fonds général des membres.

Les produits tirés des formations et de la représentation sont comptabilisés au fonds forestiers au moment de l'expédition, de la prestation du service ou à la date de présentation des formations et des cours, selon la nature du produit ou du service. Le passif lié à la fraction du produit ou du service facturé, mais non encore gagné est comptabilisé dans les produits reportés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés dans le fonds auquel ils se rapportent.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions requises à l'obtention de cette aide gouvernementale sont respectées et continueront d'être respectées. Au cours de l'exercice, un montant de 0 \$ (5 859 \$ en 2020) d'aide gouvernementale en rapport avec la subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs et un montant de 23 385 \$ (0 \$ en 2020) en rapport avec la subvention salariale d'urgence du Canada ont été comptabilisés en diminution des dépenses de salaires.

INTÉRÊTS DANS UN PARTENARIAT

Le syndicat participe au contrôle conjoint d'un terrain et d'un immeuble détenus en propriété indivise. Le syndicat comptabilise dans son bilan sa part des éléments d'actifs sous contrôle conjoint ainsi que les éléments de passifs qu'elle a contracté conjointement avec l'autre investisseur relativement au partenariat, et dans son état des résultats sa part des produits et des charges découlant de la location de l'immeuble, net des opérations intersociétés. La part détenue par le syndicat est présentée à 50 % dans le fonds plan conjoint et à 50 % dans le fonds général des membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	15 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel roulant	4 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

Les immobilisations corporelles détenues en partenariat sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Immeuble	Amortissement dégressif	2,5 %
Amélioration du terrain	Amortissement linéaire	20 ans
Équipement	Amortissement dégressif	10 %
Mobilier	Amortissement dégressif	5 %
Système de sécurité	Amortissement dégressif	10 %

ACTIFS INCORPORELS AMORTIS

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, des immobilisations corporelles détenues en partenariat et des actifs incorporels amortissables, la réserve pour le maintien du prix aux producteurs et les frais courus.

3. DÉBITEURS

	2021	2020
Livraison de bois aux usines	1 081 488 \$	1 738 311 \$
Sommes à recevoir de l'État	1 996	748
Loyers à recevoir	12 726	13 470
Intérêts courus	17 410	17 121
Débiteurs autres	864	2 418
	1 114 484 \$	1 772 068 \$

4. PLACEMENTS

	2021	2020
Dépôts à terme, taux d'intérêt variant de 2,35 % à 2,65 %, rachetables en tout temps à un taux d'intérêt variant de 0,75 % à 1 %, échéant de juillet 2023 à décembre 2024	2 176 742 \$	2 123 048 \$

5. EFFET À RECEVOIR

	2021	2020
Prêt à la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord, garanti par une hypothèque immobilière de 450 000 \$, encaissable par versements semestriels en avril et en octobre de 15 000 \$ en capital plus les intérêts calculés au taux fixé annuellement par le Syndicat, soit 1,75 % en 2021, échéant en octobre 2028	210 000 \$	240 000 \$
Effet à recevoir réalisable au cours du prochain exercice	30 000	30 000
	180 000 \$	210 000 \$

Les encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2022	30 000 \$
2023	30 000
2024	30 000
2025	30 000
2026	30 000
	150 000 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	72 377 \$	69 792 \$	2 585 \$	3 108 \$
Matériel informatique	54 642	46 928	7 714	5 671
Matériel roulant	29 701	29 701	-	-
	156 720 \$	146 421 \$	10 299 \$	8 779 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DÉTENUES EN PARTENARIAT

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	44 166 \$	- \$	44 166 \$	44 166 \$
Immeuble	1 119 825	609 808	510 017	523 093
Amélioration du terrain	43 796	21 298	22 498	10 254
Équipement	16 980	5 180	11 800	4 160
Mobilier	14 764	7 008	7 756	8 164
Système de sécurité	18 776	12 512	6 264	6 960
	1 258 307 \$	655 806 \$	602 501 \$	596 797 \$

L'immeuble est utilisé à 68 % à titre de principal lieu d'affaires du syndicat et de son partenaire et à 32 % pour la location commerciale.

8. ACTIFS INCORPORELS AMORTIS

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	165 966 \$	54 056 \$	111 910 \$	5 244 \$

Un logiciel d'une valeur comptable nette de 108 396 \$ (5 244 \$ en 2020) n'a pas été amorti au cours de l'exercice, car il est en cours de développement.

9. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 300 000 \$, au taux préférentiel de la banque plus 0,50 % est garanti par les comptes clients d'une valeur comptable nette de 1 081 488 \$. Au 31 décembre 2021, aucun montant n'était utilisé.

10. CRÉDITEURS

	2021	2020
Producteurs et transporteurs	1 946 864 \$	3 145 745 \$
Sommes à remettre à l'État	39 242	120 160
Salaires et vacances à payer	169 820	139 220
Autres comptes à payer	64 617	67 313
	2 220 543 \$	3 472 438 \$

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Débiteurs	657 584 \$	(40 707) \$
Frais payés d'avance	(299)	2 020
Créditeurs	(1 251 895)	427 092
Réserve pour le maintien du prix des producteurs	-	5 515
Revenus perçus d'avance	20	(440)
	(594 590) \$	393 480 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels le syndicat est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le syndicat éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le syndicat est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses producteurs et transporteurs à payer et de ses autres comptes à payer. Cependant, ce risque est atténué par les sommes détenues dans son encaisse et ses dépôts à terme.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le syndicat à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le syndicat est principalement lié aux débiteurs, à l'avance et à l'effet à recevoir. Au 31 décembre 2021, un compte client représente 13 % du total des livraisons de bois aux usines à recevoir (quatre comptes clients représentaient 52 % du total des livraisons de bois aux usines à recevoir en 2020).

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent le syndicat à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

(non audité)

21

ANNEXE A - RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ FONDS FORESTIERS

	2021 Total	2020 Total
PRODUITS		
Contributions des producteurs - prélevés	198 000 \$	187 966 \$
Revenus d'intérêts	10 789	10 819
Formation	4 841	4 767
Autres	-	1 468
Matériel et abonnements	1 896	892
	215 526	205 912
CHARGES		
Information - Journal	76 181	63 206
Information - Activités générales d'information	44 280	45 962
Représentation - Agences, municipalités et M.R.C.	33 833	37 656
Développement et recherche	-	11 792
Formation - Démonstration et cours	8 683	9 093
Administration	8 638	9 063
	171 615	176 772
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	43 911 \$	29 140 \$

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

(non audité)

22

ANNEXE B - SOMMAIRE DES VENTES DE BOIS

	2021	2020
VENTES DE BOIS		
Sommes provenant des industries	52 015 146 \$	44 421 245 \$
DISTRIBUTION DES SOMMES		
Montant net remis aux producteurs	47 226 140	40 479 081
Montant net remis aux transporteurs	3 582 044	2 741 335
	50 808 184	43 220 416
PRÉLEVÉS		
Plan conjoint	1 086 504	1 030 333
Fonds forestier	198 000	187 966
	1 284 504	1 218 299
Somme inscrite à la réserve	(77 542)	(17 470)
	52 015 146 \$	44 421 245 \$